

MOTION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONTATAIRE (OISE)
SEANCE DU 24 JUIN 2013

L'école publique est une institution essentielle de la République, garante de la pérennité des valeurs qui fondent notre société. Cela suppose qu'elle puisse assurer ses missions dans les meilleures conditions.

Soucieux du risque de voir se développer une école à plusieurs vitesses, et dans l'objectif de favoriser la réussite de tous les enfants, le Conseil Municipal de Montataire se prononce très clairement contre la réforme des rythmes scolaires et après un report en 2014 de l'application de la réforme, appelle à une refonte totale de cette dernière.

En effet, au lieu de prendre le temps de la concertation que demandent les personnels et nombre de collectivités sur la refondation de l'école et les rythmes scolaires, le ministre de l'éducation nationale essaye de forcer la main aux communes en leur faisant miroiter une aide financière. Où sont les intérêts des enfants dans cette réforme ?

Cette réforme des rythmes scolaires détourne d'un travail sur les contenus, les pratiques et les conditions d'apprentissage, là où se fabrique l'échec scolaire. L'urgence politique est à la construction d'une école de la réussite pour tous : elle doit viser non pas à moins d'école mais à plus et mieux d'école, à l'accès de tous à une culture commune de haut niveau, sous peine d'aggraver encore les inégalités.

Nous avons fait le choix de ne pas appliquer la réforme en 2013 afin de prendre le temps de mener une vraie concertation avec les enseignants, les familles et les associations de parents d'élèves. Le corps enseignant s'était exprimé lors du mouvement de grève en février dernier pour un retrait de cette réforme.

Nous souhaitons une école vraiment commune, les missions du scolaire et du périscolaire doivent être clairement définies, dans le respect du rôle de chacun.

L'école doit être sacralisée car elle n'est pas une marchandise. En rejetant dans le temps périscolaire des activités et des apprentissages, l'école publique sera dépendante de la volonté et des moyens des collectivités locales. C'est la porte ouverte à une marchandisation de l'éducation et à une remise en cause du caractère national de l'école.

Le conseil municipal s'oppose radicalement au cadre d'un projet éducatif territorial et se prononce sans nuance pour l'école de la République obligatoire, laïque, gratuite et nationale, garantissant à tous les enfants, où qu'ils habitent, les mêmes enseignements dispensés par des enseignants dont les qualifications sont pour tous garantis par des formations et diplômes nationaux.

Le Conseil Municipal demande, par la présente motion au gouvernement :

- le retrait du projet gouvernemental des réformes des rythmes scolaires pour engager une réflexion avec l'ensemble des acteurs locaux,
- l'inscription dans une véritable réforme de progrès qui passe par des financements et des postes à la hauteur des besoins, la relance effective des RASED et de la formation spécialisée, une réforme globale portant sur les programmes, l'évaluation, la formation des enseignants, la revalorisation des carrières pour améliorer le fonctionnement de l'école.

